

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Co	adre réservé à l'autorité envir	onnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/12/2021	17/12/2021	f09321p0372
Réalisation d'un forage de reconnaissance p	1. Intitulé du proje our le site thermal de Camoins	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage	ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Prénom	
Nom	FIGUOIII	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SARL AQUA SULFURE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	CAPONI Jean-Marc, Gérant	
RCS / SIRET 4 4 0 7 4 3 11	1 0 0 0 0 1 5 F	orme juridique SARL
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	imensionnement correspond	à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et ant du projet
27 d	(Préciser les éventuelles rubric Le forage de reconnaissance au	à la Loi sur l'Eau (rubrique 1.1.1.0 incluant la
	4. Caractéristiques générale	du projet
Doivent être annexées au présent formule		
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		roblique del de lottificialie
Les investigations consistent en la réalisatio	n d'un forage de reconnaissan	te et de pompages d'essai sur le site thermal de la de pompage seront rejetées après décantation dans le

4.2 Objectifs du projet
La société AQUA SULFURE souhaite sécuriser l'alimentation en eau thermale du site via un nouveau forage.
4.2 Décritique communicament la presiet
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Sur la base des recommandations de l'Hydrogéologue agréé, le programme de travaux sera le suivant:
- Réalisation d'une plateforme de travail
- Foration au marteau fond de trou avec tubage à l'avancement de 0 à 30 m en diamètre 323 mm
- Foration au marteau fond de trou avec tubage à l'avancement de 30 à 80 m en diamètre 254 mm
- Foration au marteau fond de trou de 80 à 200 m en diamètre 203 mm
- Equipment du forage: tubage acier diamètre 254 mm avec double tête entre 0 et 30 m
tubage acier diamètre 193 mm avec double tête entre 30 et 80 m
trou nu de 80 à 200 m
cimentation entre 0 et 80 m
A la suite des travaux de foration et d'équipement, le forage fera l'objet d'un nettoyage à l'air-lift et de pompages d'essais
(pompages par paliers d'une heure aux débits de 5, 10, 15 et 20 m3/h et pompage de longue durée de 48 heures au débit de 20
m3/h, soit un volume total prélevé de 1010 m3).
Si les essais sont non concluants, le forage sera rebouché dans les règles de l'art:
- extraction des tubages
- mise en place de graviers lavés et roulés entre 30 et 200 m
- bouchon d'argile entre 28 et 30 m - cimentation entre 0 et 28 m (type 32,5)
- clineritation entite o et 20 m (type 32,3)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Dans un premier temps, il s'agit uniquement d'un forage de reconnaissance. En cas de résultats favorables, des nouveaux dossiers
seront réalisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet n'est pas soumis à une procédure d'autorisation, mais uniquement d'une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et du Code Minier							
4 E Disse pois po et agraptávistiques du par	vojak akonovijaja alabala da l'amératian myésisa						
	rojet et superficie globale de l'opération - précise eurs caractéristiques	Valeur(s)					
Forage: profondeur de 200 m. Diamètre							
Emprise en phase chantier: < 100 m ²							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long °	'" Lat°'"_					
Site thermal des Camoins-les-Bains Route de la Treille 13011 Marseille		'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_					
10	pignez à votre demande les annexes n° 2 à	<u> </u>					
30	January of Control action and Control action action and Control action acti						
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalu	Oui Non X ation Oui Non					
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le site thermal est localisé au droit de la commune de Marseille. Toutefois, il est situé dans les terres et à environ 11,5 km à l'est de la mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le site concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire Marseille-Provence approuvé le 24 septembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		D'après le Géoportail de l'Urbanisme, le site est concerné par le Plan de Prévention des risques naturels prévisibles (risques incendie de forêt). Il est cependant à noter que les travaux sont localisés en milieu semi-urbain.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	X		Le forage est localisé au sein d'un périmètre sanitaire d'émergence d'une source d'eau minérale agréée. L'hydrogéologue agréé a donné un avis favorable à la réalisation du forage et a émis des recommandations pour l'exécution des travaux (listées dans le chapitre 6.4. du présent document)
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		[Z]	Le site NATURA 2000 le plus proche est localisé à 955 m au nord-est du site thermal est correspond à la Châine de l'Etoile-Massif du Garlaban (FR9301603). Un deuxième site est localisé à environ 2900 m au sud-ouets du projet et correspond aux calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet (FR9301602)
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Des pompages d'essais seront réalisés dans la formation géologique du Sannoisien (Oligocène inférieur). Le volume total prélevé sera de l'ordre de 1010 m3. Le débit maximal est de 20 m3/h. La ressource ciblée ne fait actuellement l'état d'aucun usage. L'objet du forage de reconnaissance étant de capter une ressource plus profonde distincte de celles d'ores et déjà exploitée (le drain exploité par le forage actuel sera isolé au cours de la foration afin de ne pas mettre en communication différentes venues d'eau). Les essais n'auront donc pas d'impact sur la ressource exploitée par le forage de Rambaudy.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	Les travaux de reconnaissance et les prélèvements réalisés dans le cadre des pompages d'essais ne provoqueront pas de modifications prévisibles des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est concerné par les risques de feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet nécessite l'amenée d'une machine de foration ainsi que les utilitaires pour le matériel. Les travaux auront une durée de l'ordre d'1 mois (3 semaines de foration et 1 semaine de pompages). Le trafic habituel au droit du site ne sera pas particulièrement modifié par les travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les travaux de foration seront source de bruit. A noter que la durée des travaux de foration est de l'ordre de 3 semaines. Ces travaux seront réalisés uniquement en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Les travaux de foration peuvent engendrer des vibrations. A noter que la durée des travaux de foration est de l'ordre de 3 semaines. Ces travaux seront réalisés uniquement en journée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Il y aura des rejets liés au groupe électrogène utilisé pour la foration. A noter que la durée des travaux de foration est de l'ordre de 3 semaines. Ces travaux seront réalisés uniquement en journée.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Lors des pompages d'essais les eaux d'exhaure seront rejetées vers le réseau pluvial géré par la Seram.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les seuls déchets produits par les travaux seront les cuttings de sol. Ils seront évacués dans les conditions prescrites par la réglementation.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×		
6.2 Les incide approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les recommandations suivantes ont été émises par l'Hydrogéologue Agréé et seront respectés lors des travaux:

- exécution des travaux pendant la fermeture de l'établissement thermal (arrêt de l'exploitation du forage existant)
- effluents solides et résidus solides des boues de forage évacués vers une décharge autorisée
- effluents liquides chargés (boues) évacués ver un établissement agréé
- eaux de pompage décantées avant évacuation vers le réseau pluvial après accord du gestionnaire
- engins fixes employés sur le chantier disposés sur un film étanche pour prévenir toute pollution accidentelle
- graisses et produits utilisés nécessairement biodégradables
- produits et carburants stockés à l'extérieur du périmètre clôturé sur une aire sécurisée
- citernes et réservoirs utilisés nécessairement à double paroi et installés sur un bac de rétention
- mise en oeuvre des moyens nécessaires dans le cas d'une pollution accidentelle (récupération rapide, absorbants)
- désinfection du tubage et massif filtrant avant équipement
- réalisation d'un PPSPS
- suivi de la qualité bactériologique sur le forage existant
- désinfection général de l'ouvrage avant le pompage de longue durée et analyses complètes

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

L'influence du projet sur le milieu est très faible: localisé en milieu semi-urbain, emprise au sol minime, pas de défrichements ou de coupes d'arbres, accès existant, l'hygiène du chantier rigoureuse compte tenu du fait que le projet est localisé au sein d'un périmètre sanitaire d'émergence d'une source d'eau minérale agréée. De plus, le projet est situé à distance des zones naturelles identifiées ainsi que du réseau hydrographique. Les eaux d'exhaure des pompages d'essais seront évacuées vers le réseau d'eau pluvial après accord du gestionnaire. Les durées d'intervention sont limitées (de l'ordre d'1 mois). Le drain exploité par le forage actuel sera isolé au cours de la foration (tubage à l'avancement) afin de ne pas mettre en communication différentes venues d'eau.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le dossier Loi sur l'Eau est joint au présent formulaire d'évaluation. Ce dossier présent le projet de manière détaillée.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Marseille

le, 16 décembre 2021

Signature

S.A.R.L. AQUA SULFURE
164, Rue François Mauriac

13010 MARSEILLE RCS: B 440 743 110 - APE: 930 K SIRET: 440 743 110 00015